

LE
DROIT D'AUTEUR

ORGANE OFFICIEL

DU

BUREAU DE L'UNION INTERNATIONALE

POUR

LA PROTECTION

DES

ŒUVRES LITTÉRAIRES ET ARTISTIQUES



Trente-cinquième année

1922



BERNE
BUREAU INTERNATIONAL
DE L'UNION
POUR LA PROTECTION DES ŒUVRES LITTÉRAIRES ET ARTISTIQUES
1922

TABLES DES MATIÈRES

DE LA

TRENTE-CINQUIÈME ANNÉE

1922

TABLE DES ARTICLES

N.-B. Les pays sont placés par ordre alphabétique et les matières concernant un même pays dans l'ordre chronologique de leur publication dans le *Droit d'Auteur*.

	Pages		Pages
Bibliographie. Ouvrages nouveaux	36, 48, 64, 111, 136	Documents officiels (<i>suite</i>).	
Congrès. Assemblées. Sociétés. <i>Allemagne.</i> 3 ^e Congrès des sociétés de perception des droits d'auteur, Berlin, septembre 1922	131	Traités: Traité de paix de Neuilly	37
(V. ci-après Réunions internationales.)		Traité de paix de Trianon	38
Correspondance. <i>Autriche</i> (M. Em. Adler)	43, 69	<i>Allemagne—États-Unis</i>	78
<i>France</i> (M. Albert Vaunois)	28, 119	<i>Autriche—États-Unis</i>	78
<i>Grande-Bretagne</i> (M. Harold Hardy)	81	<i>États-Unis—Hongrie.</i>	78
Documents divers. <i>Suisse.</i> Dépôt gratuit de publica- tions	24	<i>États-Unis—Italie</i>	78
Documents officiels. Convention d'Union: Liste des pays contractants	1	<i>États-Unis—Nouvelle-Zélande</i>	78
Actes en vigueur entre pays unionistes	2	Études générales. L'Union internationale en 1922	3
Union internationale. Adhésions:		Foyers d'études de droit international	27
<i>Brésil</i> (adhésion définitive)	25	Des rapports entre auteurs et éditeurs. Nouveaux do- cuments concernant le contrat d'édition et d'arbi- trage:	89
<i>Bulgarie</i>	2	<i>Allemagne.</i> I. Contrat instituant une juridiction arbi- trale pour les conflits entre les sociétés contrac- tantes	91
<i>Dantzig</i> (Ville libre de)	77	II. Instructions réglant la procédure amiable	91
<i>Hongrie</i>	25	III. Dispositions contractuelles et principes pour l'in- terprétation des contrats d'édition d'œuvres scienti- fiques	92, 93
Protocole additionnel du 20 mars 1914. Ratification:		<i>États-Unis.</i> I. Contrat d'édition-type approuvé par le Comité exécutif de la Ligue des auteurs américains	94
<i>Belgique</i>	2	II. Contrat-type pour la vente de droits de publication dans un périodique	95
Législation intérieure: <i>Allemagne</i>	25, 26, 77	<i>France.</i> I. Traité en matière de droit d'édition	96
<i>Belgique</i>	65	II. Accord entre les artistes décorateurs modernes et les industriels d'art	97
<i>Brésil</i>	26	<i>Grande-Bretagne.</i> Contrat entre l'auteur et l'éditeur d'un poème	97
<i>Bulgarie</i>	13	<i>Suisse.</i> Contrat-type pour l'édition d'un livre rédigé par la Société suisse des écrivains	98
<i>Canada</i>	2		
<i>France</i>	101, 125		
<i>Grande-Bretagne</i>	26, 49, 125		
<i>Hongrie</i>	26, 49, 55, 56, 57, 58		

	Pages		Pages
Études générales (suite).		Jurisprudence. France (suite).	
2114 7115	Le droit de représentation et d'exécution des œuvres dramatiques, dramatico-musicales et musicales. Son étendue et ses limites sous le régime de la Convention de Berne révisée	101, 113, 126,	137
	Statistique, v. rubrique spéciale.		
(522)	<i>Brésil.</i> L'entrée du — dans l'Union internationale.	38	
(143)	<i>Bulgarie.</i> L'entrée de la — dans l'Union internationale.	17	
(413)	<i>États-Unis.</i> Le rétablissement des droits d'auteur perdus aux — pendant la guerre.	42	
(413)	Le bill destiné à préparer l'entrée des — dans l'Union internationale.	65	
(113)	<i>France.</i> Les trois propositions de loi sur le « droit moral », le « domaine public payant » et le « dépôt légal ».	19	
(122)	<i>Hongrie.</i> L'entrée de la — dans l'Union internationale.	58	
Faits divers. Coopération intellectuelle		112	
	<i>France.</i> La lutte contre les plagiaires de la mode.	76	
	<i>Russie.</i> Un traducteur consciencieux.	76	
Jurisprudence. Allemagne. Lettres missives impériales insérées dans les « Pensées et souvenirs » de Bismarck; lettres donnant naissance à un droit d'auteur et lettres dépourvues du caractère d'œuvres littéraires; critère		32	
	Transformation non autorisée d'une comédie en film; plagiat; dommage.	46	
	Traduction abrégée d'un roman de Zola; coupures illicites; mesure provisionnelle.	47	
	Titres analogues; série d'ouvrages parus sous un mot-type; auteurs et éditeurs différents. Risque de confusion; examen.	71	
	Reproduction cinématographique non autorisée d'un roman américain traduit en allemand; atteinte au droit de l'auteur et du traducteur.	104	
	Droit des auteurs d'une œuvre cinématographique à être nommés dans les annonces-réclames; contrat; inexécution; mesure provisionnelle.	105	
	<i>Argentine (Rép.).</i> Formalités constitutives du droit d'auteur, omission, perte totale du droit.	6	
	Publication non autorisée d'œuvres musicales dans une revue; mode d'évaluation des dommages-intérêts.	7	
	Adaptation cinématographique d'un roman; œuvre originale tombée dans le domaine public.	7	
	<i>Canada.</i> Représentation non autorisée d'une œuvre dramatique française. Avertissement préalable de l'agent de la Société des auteurs dramatiques; condamnation.	35	
	<i>Égypte.</i> Représentation non autorisée d'une œuvre dramatico-musicale française. Protection en vertu du droit naturel et de l'équité.	83	
	<i>France.</i> Œuvre d'architecture; prétendue contrefaçon d'une façade; expertise.	8	
	Exécutions musicales non autorisées dans un concert et bal; publicité; faute; préjudice.	9	
	Exécution gratuite d'œuvres musicales organisée par l'autorité militaire dans des concerts publics; kiosques mis à sa disposition; location de chaises; absence de recettes directes ou indirectes; rejet de l'action.	47	
	Contrat d'édition; suppression par l'éditeur de la préface de l'auteur. Modification illicite; dommage; publication d'une nouvelle édition complète. Demande en résiliation; refus.	84	
	Publication, dans un journal, d'une nouvelle avec coupures non autorisées; indemnité.	106	
	Droit moral. Omission, sur les programmes et documents de publicité, du nom de l'auteur d'un scénario original cinématographique. Faute; dommages-intérêts.	122	
	Exécutions non autorisées d'œuvres musicales; notion de la publicité; entrée permise uniquement à des auditeurs munis d'une carte nominative d'invitation; réunions privées; inapplicabilité de la loi des 13/19 janvier 1791.	133	
	<i>Grande-Bretagne.</i> Cession du droit de représentation d'œuvres de Sardou, interprétée comme englobant le droit de représentation cinématographique.	47	
	Exécution publique non autorisée de chants; contestation de la légitimation active de la Société de perception des droits d'auteur; rejet des exceptions.	73	
	<i>Italie.</i> Vente d'un exemplaire d'un film avec droit exclusif d'exhibition en Égypte. Perte fortuite de l'exemplaire. Distinction entre les deux éléments du contrat: le <i>corpus mechanicum</i> (vente) et le droit de représentation cinématographique (concession).	123	
	<i>Suisse.</i> Plans d'architecture; droit de l'acquéreur. Répétition de la construction d'une maison; défaut du droit exclusif à la réédification. Utilisation non permise des plans; absence de faute grave; restitution de l'enrichissement.	74	
	<i>Tunisie.</i> Exécutions musicales non autorisées dans un concert organisé par un officier de marine responsable.	10	
	Nécrologie. Paul Schmidt.	N. 15.	88
	Edouard Clunet.	N. 15.	135
	Robert Comtesse.	N. 15.	153
	Nouvelles diverses. Allemagne. Exportation d'éditions d'œuvres étrangères tombées dans le domaine public		10
	Une victime de la guerre: Le traité littéraire germano-russe de 1913.	11	
	La protection des cartes géographiques.	22	
	Le rétablissement de la protection des droits d'auteur dans les rapports avec les États-Unis.	86	
	Travaux préparatoires pour la codification du droit d'édition des œuvres d'art.	107	
	<i>Autriche.</i> L'impôt culturel.	23	
	<i>Brésil.</i> De la nature des formalités dans le régime intérieur.	87	
	<i>Canada.</i> Revision de la législation sur le droit d'auteur.	99	
	<i>Dantzig (Ville libre de).</i> L'impunité des contrefacteurs avant l'entrée dans l'Union.	133	
	<i>Espagne.</i> Mouvement pour l'extension de la protection internationale de la propriété intellectuelle.	100	
	<i>États-Unis.</i> Le nouveau bill destiné à préparer l'entrée des — dans l'Union de Berne.	23	

	Pages		Pages
Nouvelles diverses. États-Unis (suite).		Nouvelles diverses. Suisse (suite).	
Dépôt du bill destiné à préparer l'entrée des — dans l'Union de Berne	64	Le projet de loi sur le droit d'auteur devant le Conseil national	110
La question de l'adhésion à la Convention d'Union internationale	107	Adoption, par les Chambres fédérales, du projet de loi sur le droit d'auteur	134
<i>France.</i> Revision projetée de la loi concernant le « droit de suite »	11	Réunions internationales. Association littéraire et artistique internationale, Paris, juin 1922	
État des travaux législatifs	108	Conférence de Gênes, avril-mai 1922	79
<i>Irlande.</i> Le problème de la protection du droit d'auteur	108	Congrès international des éditeurs, Berne, mai 1922	80
<i>Italie.</i> Suspension de la revision de la législation sur le droit d'auteur	64	3 ^e Congrès des sociétés de perception des droits d'auteur, Berlin, septembre 1922	131
Nouvel examen du projet de loi révisé sur le droit d'auteur	109	Statistique. La statistique internationale de la production intellectuelle en 1921 (Introduction, Allemagne, Amérique latine, Danemark, Espagne, Esthonie, États-Unis, Finlande, France, Grande-Bretagne, Hongrie, Italie, Japon, Lettonie, Luxembourg, Norvège, Pays-Bas, Portugal, Russie, Royaume des Serbes, Croates et Slovènes, Suisse, Tchéco-Slovaquie, Uruguay)	
Maintien du traité littéraire de 1890 avec l'Autriche	109		144
<i>Norvège.</i> Revision de la législation sur le droit d'auteur	109	Union internationale. V. Documents officiels; Études générales; Nouvelles diverses.	
<i>Russie.</i> Nouvelles sur la production et la protection littéraires	12		
<i>Suède.</i> De l'effet rétroactif de la loi de 1919 sur le droit d'auteur	23		
<i>Suisse.</i> La revision de la loi sur le droit d'auteur et l'article relatif à la presse périodique	12		

TABLE ANALYTIQUE

A

AFFICHE. — *France.* Dépôt comme marque de fabrique d'une — réunissant diverses annonces théâtrales, annulation, p. 29.

ALLEMAGNE. — Cartes géographiques, leur protection, p. 22. — Contrat d'arbitrage, p. 91. — Contrats d'édition d'œuvres scientifiques, dispositions contractuelles et principes pour les interpréter, p. 92. — Convention de Berne révisée et Protocole additionnel du 20 mars 1914, accession de deux nouveaux États, publications allemandes, p. 25. — Exportation d'éditions d'œuvres étrangères tombées dans le domaine public, p. 10. — Guerre, droits des auteurs allemands aux États-Unis, perte pendant les hostilités, rétablissement, p. 78. — Guerre, rétablissement de la protection des droits d'auteur dans les rapports avec les États-Unis, p. 86. — Lettres missives insérées dans les « Pensées et souvenirs » de Bismark. Critère de la protection, p. 32. — Loi concernant la protection des droits d'auteur des citoyens des États-Unis d'Amérique, du 18 mai 1922, p. 77. — Nécrologie, Paul Schmidt, p. 88. — Oeuvres d'art, droit d'édition, travaux préparatoires de codifi-

cation, p. 107. — Oeuvre cinématographique, droit des auteurs à être nommés dans les annonces-réclames, p. 105. — Reproduction cinématographique non autorisée d'un roman américain publié en traduction allemande, p. 104. — Ordonnance concernant une modification apportée aux émoluments perçus par les collègues d'experts et les commissions d'experts industriels, du 14 novembre 1921, p. 26. — Procédure amiable, instructions, p. 91. — Protocole additionnel du 20 mars 1914, ratification par deux États unionistes, publications allemandes, p. 25. — Régime du droit de représentation et d'exécution, p. 113. — Suppression du traité germano-russe de 1913, p. 11. — Titres d'ouvrages analogues, risque de confusion, examen, p. 71. — Traduction avec coupures d'un roman de Zola, atteinte au droit d'auteur, p. 47. — Transformation non autorisée d'une comédie en un film, plagiat, p. 46. — V. Statistique.

ALSACE-LORRAINE. — Lois françaises concernant la propriété intellectuelle, ratification du décret français d'introduction, p. 101.

AMÉRIQUE LATINE. — V. Statistique.

ARBITRAGE. — *Allemagne.* Documents concernant le contrat d'—, p. 89, 91.

ARCHITECTES-URBANISTES. — Protection des —, p. 29.

ARCHITECTURE. — V. plans.

ARGENTINE (RÉP.). — Adaptation cinématographique d'un roman; œuvre originale tombée dans le domaine public, p. 7. — Formalités constitutives du droit d'auteur, omission, perte totale du droit d'intenter action, p. 6. — Publication non autorisée de deux œuvres musicales dans une revue, dommage, p. 7. — Souci d'une meilleure protection du droit d'auteur, p. 4.

ART DÉCORATIF. — *France.* Application nouvelle, dans un but décoratif, d'éléments connus, p. 28.

ARTISTES DÉCORATEURS. — *France.* Accord entre les — modernes et les industriels d'art, p. 97.

ASSOCIATION LITTÉRAIRE ET ARTISTIQUE INTERNATIONALE. — Réunion de Paris du 1^{er} juin 1922, compte-rendu, p. 79.

AUTRICHE. — Contrat collectif de travail des journalistes viennois, p. 44. — Droit des auteurs autrichiens aux États-Unis, perte pendant la guerre, rétablissement, p. 78.

— Lettres missives, régime juridique en —, p. 70. — Maintien du traité littéraire de 1890 avec l'Italie, p. 109. — Plagiat, cas typique, p. 71. — Projet d'impôt culturel, p. 23, 70. — Projets de loi concernant les contrats de représentation scénique et le statut de droit public des théâtres, p. 43. — Protection des traductions licites et illicites, p. 70. — Régime du droit de représentation et d'exécution, p. 114.

B

BELGIQUE. — Décret sur le droit d'auteur du 22 décembre 1921 (pour les districts de Malmédy-Eupen), p. 65. — Protocole additionnel du 20 mars 1914, ratification par la —, p. 2. — Questions législatives à l'ordre du jour, p. 5. — Régime du droit de représentation et d'exécution, p. 114.

BRÉSIL. — Convention de Berne révisée et Protocole additionnel du 20 mars 1914, adhésion définitive du —, p. 25. — Décret approuvant la Convention de Berne révisée, p. 26. — Nature des formalités prévues dans le régime intérieur, p. 87. — Régime du droit de représentation et d'exécution, p. 114. — Situation du — au commencement de 1922 par rapport à la Convention de Berne, p. 4. — Réunion internationale et —, examen de la législation brésilienne, p. 38.

BREVETS D'INVENTION. — *France*. Comparaison avec la propriété littéraire, p. 32.

BULGARIE. — Convention de Berne révisée et Protocole additionnel du 20 mars 1914, adhésion de la —, p. 2. — Entrée de la — dans l'Union internationale, p. 17. — Loi sur le droit d'auteur, p. 13. — Régime du droit de représentation et d'exécution, p. 115. — Régime juridique du pays, p. 4.

C

CANADA. — Ordonnance de 1920 concernant le traité de paix avec l'Allemagne, p. 2. — Régime législatif interne, loi de 1921, p. 5. — Représentation non autorisée d'une œuvre dramatico-musicale française, condamnation, p. 35. — Revision de la législation sur le droit d'auteur, p. 99. — Système des licences obligatoires au —, p. 5.

CARTES GÉOGRAPHIQUES. — *Allemagne*. Protection des —, p. 22.

CESSION. — *Grande-Bretagne*. — Cas de — englobant le droit de représentation cinématographique, p. 47. — Cessions imprudentes du droit d'auteur et leurs conséquences, p. 82.

CHANTEURS. — V. collaboration.

COLLABORATION. — *France*. Droits et obligations des maîtres de ballet, metteurs en scène, chanteurs et comédiens, p. 30, 34.

COLLECTION. — *France*. Romans illustrés formant une —, absence de monopole sur l'aspect de ce genre de publications, p. 29.

COMÉDIENS. — V. collaboration.

CONFÉRENCE DE GÈNES. — Résolutions concernant la protection de la propriété industrielle, littéraire et artistique, p. 80.

CONFÉRENCE DE REVISION DE ROME. — Influence possible de la revision législative italienne sur la —, p. 6.

CONGRÈS. — *Allemagne*. Sociétés de perception des droits d'auteur, 3^e réunion internationale, Berlin, septembre 1922, p. 131.

CONGRÈS INTERNATIONAL DES ÉDITEURS. — Réorganisation provisoire, p. 80.

CONTRAT COLLECTIF. — *Autriche*. Le — des journalistes viennois, p. 44.

CONTRAT D'ÉDITION. — *Allemagne, États-Unis, France, Grande-Bretagne, Suisse*. Documents divers concernant le —, p. 89. — *France*. Inobservation d'un — par la suppression d'une préface, dommage, p. 84.

CONTRAT DE REPRÉSENTATION SCÉNIQUE. — *Autriche*. Projet de loi concernant le —, p. 43.

CONTREFACTEURS. — *Dantzig (Ville libre de)*. L'impunité des — avant l'entrée de Dantzig dans l'Union, p. 133.

CONVENTION DE BERNE. — *Allemagne*. Accession de deux nouveaux États à la — révisée et au Protocole additionnel du 20 mars 1914, publications allemandes, p. 25. — *Brésil*. Adhésion définitive à la — révisée et au Protocole additionnel du 20 mars 1914, p. 25. — Décret approuvant la — révisée, p. 26. — Situation par rapport à la — au commencement de 1922, p. 4. — *Bulgarie*. Adhésion à la — révisée et au Protocole additionnel du 20 mars 1914, p. 2. — *Dantzig (Ville libre de)*. Adhésion à la — révisée et au Protocole additionnel du 20 mars 1914, p. 77. — *États-Unis*. La question de leur adhésion à la —, p. 107. — *Grande-Bretagne*. — Adhésion de la Bulgarie, ordonnance britannique du 6 février 1922, p. 26. — Adhésion du Brésil et de la Hongrie, ordonnances britanniques du 21 avril 1922, p. 49. — Adhésion de la ville libre de Dantzig, ordonnance britannique du 13 octobre 1922, p. 125. — *Hongrie*. Adhésion définitive à la — révisée et au Protocole additionnel du 20 mars 1914, p. 25. — Voir Protocole additionnel du 20 mars 1914 et Union internationale.

COOPÉRATION INTELLECTUELLE. — Commission internationale pour s'en occuper, p. 112.

COUPURES. — *Allemagne*. Traduction avec — d'un roman de Zola, atteinte au droit d'auteur, p. 47. — *France*. Publication d'une nouvelle avec — non autorisées, p. 106.

D

DANEMARK. — Régime du droit de représentation et d'exécution, p. 115. — V. Statistique.

DANTZIG (VILLE LIBRE DE). — Convention de Berne, adhésion de la —, p. 77. — Impunité des contrefacteurs avant l'entrée de — dans l'Union, p. 133. — Perspectives d'entrée dans l'Union, p. 4.

DÉPÔT. — *Suisse*. Convention concernant le — gratuit de publications à la Bibliothèque nationale, p. 24.

DÉPÔT LÉGAL. — *France*. Rapport Plaisant concernant le —, analyse, p. 21.

DESSINS DE FABRIQUE. — *France*. Ancienne loi de 1806, p. 28.

DESSINS ET MODÈLES. — *France*. Nouvelle loi de 1909, p. 28.

DOMAINE PUBLIC. — *Allemagne*. Exportation d'éditions d'œuvres étrangères tombées dans le —, p. 10.

DOMAINE PUBLIC PAYANT. — Examen de la théorie de —, p. 31. — *France*. Proposition Plaisant concernant le —, analyse, p. 20.

DROIT D'AUTEUR. — *France*. Limites du —, p. 28.

DROITS D'AUTEUR. — *Allemagne*. Sociétés de perception des —, 3^e réunion internationale, Berlin, septembre 1922, p. 131.

DROITS CINÉMATOGRAPHIQUES. — *Grande-Bretagne*. Les — en Grande-Bretagne, p. 81.

DROIT MORAL DE L'AUTEUR. — *France*. Omission, sur les programmes et documents de publicité, du nom de l'auteur d'un scénario cinématographique original, atteinte au —, p. 122. — Proposition Plaisant-Flayelle concernant le —, analyse, p. 19.

DROIT PERSONNEL. — Régime du — en matière de propriété intellectuelle, p. 69.

DROIT DE REPRÉSENTATION. — *Égypte*. Protection du — en vertu du droit naturel, p. 83. — *Grande-Bretagne*. Cession englobant le — cinématographique, p. 47.

DROIT DE REPRÉSENTATION ET D'EXÉCUTION. — Le développement du — sous le régime de la Convention de Berne, p. 101. — Régimes nationaux : *Allemagne*, p. 113. — *Autriche*, p. 114. — *Belgique*, p. 114. — *Brésil*, p. 114. — *Bulgarie*, p. 115. — *Danemark*, p. 115. — *Espagne*, p. 116. — *France*, p. 117. — *Grande-Bretagne*, p. 126. — *Grèce*, p. 126. — *Haïti*, p. 127. — *Hongrie*, p. 127. — *Italie*, p. 128. —

Japon, p. 128. — *Libéria*, p. 129. — *Luxembourg*, p. 129. — *Maroc* (à l'exception de la zone espagnole), p. 130. — *Monaco*, p. 130. — *Norvège*, p. 130. — *Pays-Bas*, p. 131. — *Pologne*, p. 137. — *Portugal*, p. 138. — *Suède*, p. 138. — *Suisse*, p. 139. — *Tchéco-Slovaquie*, p. 139. — *Tunisie*, p. 139. — Conclusion, p. 140.

DROIT DE SUITE. — *France*. Loi du 27 octobre 1922 sur le —, modifiant celle du 20 mai 1920, p. 125. — Révision projetée de la loi concernant le —, p. 11.

DROIT DE TRADUCTION. — *Grande-Bretagne*. Étapes de la reconnaissance du — en Grande-Bretagne, p. 81.

DURÉE DE LA PROTECTION. — Inconvénients des délais variés, désirs d'unification, p. 6.

E

ÉCRITS DIFFAMATOIRES. — *Grande-Bretagne*. Loi sur les —, demande de révision, p. 82.

ÉGYPTE. — L'Union internationale et l'Égypte, p. 4. — Représentation non autorisée d'une œuvre dramatico-musicale, protection en vertu du droit naturel, p. 83.

ESPAGNE. — Mouvement pour l'extension de la protection internationale de la propriété intellectuelle, p. 100. — Régime du droit de représentation et d'exécution, p. 116. — V. Statistique.

ESTHONIE. — L'— et l'Union internationale, p. 4. — V. Statistique.

ÉTATS-UNIS. — Action en faveur de l'entrée des — dans l'Union internationale, péripéties de la lutte, p. 5. — Adhésion à la Convention d'Union, état de la question, p. 107. — Bill destiné à préparer l'entrée des — dans l'Union internationale, p. 23, 64, 65. — Contrat d'édition-type approuvé par le comité exécutif de la Ligue des auteurs américains, p. 94. — Contrat-type pour la vente des droits de publication dans un périodique, approuvé par la Ligue des auteurs américains, p. 95. — Droits des auteurs allemands, autrichiens, hongrois, italiens, néo-zélandais, perte pendant la guerre, rétablissement, p. 78. — Rétablissement des droits d'auteur perdus aux — pendant la guerre, p. 42. — V. Statistique.

EXÉCUTIONS MUSICALES. — *France*. Concerts publics organisés par l'autorité militaire, — gratuites, actes licites, p. 47. — Œuvres ayant fait l'objet d'— non autorisées, publicité, faute, p. 9. — Œuvres ayant fait l'objet d'— non autorisées, notion de la publicité, réunions privées, p. 133. — *Grande-Bretagne*. Condamnation pour — non autorisées de chants, p. 73.

EXPORTATION. — *Allemagne*. Œuvres étrangères tombées dans le domaine public, —

d'éditions allemandes, p. 10. — *France*. Étude de la législation française sur l'— des œuvres d'art, p. 119.

F

FINLANDE. — La — et l'Union internationale, p. 4. — V. Statistique.

FORMALITÉS. — *Argentine (Rép.)*. Omission des — constitutives du droit d'auteur, perte totale du droit d'intenter action, p. 6. — *Brésil*. Nature des — prévues par la loi nationale, p. 87.

FRANCE. — Accord entre les artistes décorateurs modernes et les industriels d'art, p. 97. — Collaboration. Droits et obligations des maîtres de ballet, metteurs en scène, chanteurs et comédiens, p. 30, 31. — Contrat d'édition, suppression d'une préface, dommage, p. 84. — Coupures non autorisées pratiquées à l'occasion de la publication d'une nouvelle, p. 106. — Droit d'édition, traité, p. 96. — Droit moral atteint par l'omission, sur les programmes et documents de publicité, du nom de l'auteur d'un scénario cinématographique original, p. 122. — État des travaux législatifs, p. 108. — Façade architecturale, prétendue contrefaçon, expertise, loi de 1793 modifiée en 1902, p. 8. — Législation française sur l'exportation des œuvres d'art, étude, p. 119. — Loi du 27 octobre 1922 sur le droit de suite, modifiant celle du 20 mai 1920, p. 125. — Nécrologie, Edouard Clunet, p. 135. — Œuvres musicales, exécutions gratuites organisées par l'autorité militaire dans des concerts publics, actes licites, p. 47. — Œuvres musicales, exécution non autorisée, publicité, faute, p. 9. — Œuvres musicales, exécutions non autorisées, notion de la publicité, réunions privées, p. 133. — Plagiaires de la mode, façon de les combattre, p. 76. — Proposition de loi Plaisant concernant le domaine public payant, analyse, p. 20. — Proposition de loi Plaisant-Flayelle concernant le droit moral de l'auteur, analyse, p. 19. — Propriété horticole, proposition de loi, p. 28. — Questions législatives à l'ordre du jour, p. 5. — Rapport Plaisant concernant le dépôt légal, analyse, p. 21. — Régime du droit de représentation et d'exécution, p. 117. — Révision projetée de la loi concernant le droit de suite, p. 11. — V. Alsace-Lorraine, Statistique.

G

GENRE. — *France*. Problème du —, répercussions artistiques, p. 29.

GRANDE-BRETAGNE. — Cession englobant le droit de représentation cinématographique,

p. 47. — Contrat entre l'auteur et l'éditeur d'un poème, p. 97. — Convention de Berne révisée, adhésion de la Bulgarie, ordonnance du 6 février 1922, p. 26. — Convention de Berne révisée. Adhésions du Brésil et de la Hongrie, ordonnances du 21 avril 1922, p. 49. — Convention de Berne révisée, adhésion de la Ville libre de Dantzig, ordonnance britannique du 13 octobre 1922, p. 125. — Droits cinématographiques, problème de leurs titulaires, p. 81. — Droit de traduction, étapes de sa reconnaissance, p. 81. — Exécution publique non autorisée de chants, condamnation, p. 73. — Loi britannique de 1911, pas de rétroactivité en faveur du droit de traduction tombé dans le domaine public, p. 82. — Régime du droit de représentation et d'exécution, p. 126. — Révision demandée de la loi sur les écrits diffamatoires, p. 82. — V. Statistique.

GRÈCE. — Régime du droit de représentation et d'exécution, p. 126.

GUERRE. — Traité littéraire germano-russe de 1913, suppression ensuite de la —, p. 11. — *Allemagne*. Rétablissement de la protection des droits d'auteur dans les rapports avec les États-Unis, p. 86. — *États-Unis*. Rétablissement des droits d'auteur perdus pendant la —, p. 42.

H

HAÏTI. — Régime du droit de représentation et d'exécution, p. 127.

HONGRIE. — Convention de Berne révisée et Protocole additionnel du 20 mars 1914, adhésion de la —, p. 25. — Droits des auteurs hongrois aux États-Unis, perte pendant la guerre, rétablissement, p. 78. — Législation, textes, p. 49 et suiv. — Loi de 1922 concernant l'entrée de la — dans l'Union internationale, p. 26. — Perspectives certaines d'entrée dans l'Union, p. 4. — Régime du droit de représentation et d'exécution, p. 127. — Union internationale et —, examen de la législation hongroise, p. 59. — V. Statistique.

I

IMPÔT CULTUREL. — *Autriche*. Proposition concernant l'—, p. 23, 70.

INDUSTRIELS D'ART. — *France*. Accord entre les artistes décorateurs et les —, p. 97.

INGÉNIEURS. — Protection du travail des —, p. 29, 30.

INSTITUT DE DROIT INTERNATIONAL, KIEL. — Notice sur l'—, p. 27.

INSTITUT DES HAUTES ÉTUDES INTERNATIONALES, PARIS. — Notice sur l'—, p. 27.

IRLANDE. — Protection du droit d'auteur en —, p. 108.

ITALIE. — Droits des auteurs italiens aux États-Unis, perte pendant la guerre, rétablissement, p. 78. — État de la revision législative, p. 6. — Maintien du traité littéraire de 1890 avec l'Autriche, p. 109. — Nouvel examen du projet de loi révisé sur le droit d'auteur, p. 109. — Régime du droit de représentation et d'exécution, p. 128. — Suspension de la revision législative sur le droit d'auteur, p. 64. — Vente d'un exemplaire d'un film, perte fortuite, usages commerciaux quant au prix de livraison d'un second exemplaire, p. 123. — V. Statistique.

J

JAPON. — Régime du droit de représentation et d'exécution, p. 128. — V. Statistique.

JOURNALISTES. — Contrat collectif de travail des — viennois, p. 44.

JURISPRUDENCE. — *Autriche*. Plagiat, condamnation en vertu de la loi sur le droit d'auteur, p. 71. — Traduction, même illicite, protégée comme ouvrage de l'esprit, p. 70. — *Dantzic (Ville libre de)*. Contrefacteurs impunis avant l'entrée de Dantzic dans l'Union internationale, p. 133. — *France*. Collection de romans illustrés, absence de monopole sur ce genre de publications, p. 29. — Dépôt, comme marque de fabrique, d'une affiche réunissant diverses annonces théâtrales, annulation, p. 29. — Maîtresse de ballet, pas de collaboration avec l'auteur de l'œuvre chorégraphique en cas de simple adaptation scénique, p. 30. — Truc de mise en scène, l'auteur d'un pareil procédé considéré comme collaborateur du dramaturge, p. 30. — V. en outre la rubrique « Jurisprudence » dans la « Table des articles » ci-dessus.

L

LÉGISLATION. — *Belgique*. Questions à l'ordre du jour, p. 5. — *Brésil*. Étude de la — indigène, p. 38. — *Bulgarie*. Examen de la — indigène, p. 17. — *Canada*. Revision de la — sur le droit d'auteur, p. 99. — *France*. État des travaux législatifs, p. 108. — Exportation des œuvres d'art, étude de la — française, p. 119. — Projet de loi sur la propriété horticole, p. 28. — Questions à l'ordre du jour, p. 5. — *Grande-Bretagne*. Loi sur les écrits diffamatoires, demande de revision, p. 82. — *Hongrie*. Étude de la — indigène, p. 59. — *Italie*. État de la revision législative, p. 6. — Projet de loi révisé sur le droit d'auteur, nouvel examen, p. 109. — *Norvège*. Revision de la — sur le droit d'auteur, p. 109. — *Pérou*. Vellités de réforme de la — péruvienne, p. 5. — *Suisse*. État de la re-

vision législative, p. 6. — Projet de loi sur le droit d'auteur, discussion, p. 110; adoption, p. 134. — V. Domaine public payant, Droit de suite, Droit moral de l'auteur, et, pour les textes, la « Liste des documents » ci-après.

LETONNIE. — La — et l'Union internationale, p. 4. — V. Statistique.

LETTRES MISSIVES. — *Allemagne*. Insertion de — dans les « Pensées et souvenirs » de Bismarck. Critère de la protection, p. 32. — *Autriche*. Régime juridique des —, p. 70.

LIBÉRIA. — Régime du droit de représentation et d'exécution, p. 129.

LICENCES OBLIGATOIRES. — *Canada*. Système des — dans la loi de 1921, p. 5.

LITHUANIE. — La — et l'Union internationale, p. 4.

LUXEMBOURG. — Régime du droit de représentation et d'exécution, p. 129. — V. Statistique.

M

MAÎTRES DE BALLET. — V. Collaboration.

MAROC (à l'exception de la zone espagnole). — Régime du droit de représentation et d'exécution, p. 130.

MARQUE DE FABRIQUE. — *France*. Dépôt comme — d'une affiche réunissant diverses annonces théâtrales, annulation, p. 29.

MÉTHODES SCIENTIFIQUES ET THÉRAPEUTIQUES. — Sont-elles protégeables? p. 30.

METTEURS EN SCÈNE. — V. Collaboration.

MODE. — *France*. — Les plagiaires de la —, manière de les combattre, p. 76. — Protection de la —, p. 29.

MONACO. — Régime du droit de représentation et d'exécution, p. 130.

N

NÉCROLOGIE. — Robert Comtesse, p. 153. — *Allemagne*. Paul Schmidt, p. 88. — *France*. Edouard Clunet, p. 135.

NOM. — Propriété du —, p. 69.

NORVÈGE. — Législation sur le droit d'auteur, revision, p. 109. — Régime du droit de représentation et d'exécution, p. 130. — V. Statistique.

NOUVELLE-ZÉLANDE. — Droits des auteurs néo-zélandais aux États-Unis, perte pendant la guerre, rétablissement, p. 78.

O

OEUVRES ARCHITECTURALES. — *France*. Prétendue contrefaçon d'une façade, expertise, loi de 1793 modifiée en 1902, p. 8.

OEUVRES D'ART. — *Allemagne*. Droit d'édition des —. Travaux préparatoires de codi-

fication, p. 107. — *France*. Droit de suite sur les —, loi du 27 octobre 1922, modifiant celle du 20 mai 1920, p. 125. — Exportation des —, étude de la législation française, p. 119.

OEUVRES CINÉMATOGRAPHIQUES. — *Allemagne*.

Droit des auteurs à être nommés dans les annonces-réclames, p. 105. — Reproduction cinématographique non autorisée d'un roman américain publié en traduction allemande, p. 104. — *Argentine (Rép.)*. Adaptation cinématographique d'un roman, œuvre originale tombée dans le domaine public, p. 7. — *Grande-Bretagne*. Cession englobant le droit de représentation cinématographique, p. 47. — *Italie*. Vente d'un exemplaire d'un film, perte fortuite, usages commerciaux quant au prix de livraison d'un second exemplaire, p. 123.

OEUVRE DRAMATIQUE. — *Canada*. Représentation non autorisée, condamnation, p. 35.

OEUVRES MUSICALES. — *Argentine (Rép.)*. Publication non autorisée d'— dans une revue, dommage, p. 7. — *France*. Exécution non autorisée d'—, publicité, faute, p. 9. — Exécutions non autorisées d'—, notion de la publicité, réunions privées, p. 133. — *Tunisie*. Exécution non autorisée d'œuvres musicales dans un concert, p. 10.

OEUVRES SCIENTIFIQUES. — *Allemagne*. Dispositions contractuelles et principes pour interpréter les contrats d'—, p. 92.

P

PALESTINE. — La — et l'Union internationale, p. 4.

PAYS-BAS. — Régime du droit de représentation et d'exécution, p. 131. — V. Statistique.

PÉROU. — Démarches en faveur de l'entrée du — dans l'Union, p. 5. — Vellités de réforme de la législation intérieure, p. 5.

PERPÉTUITÉ DU DROIT D'AUTEUR. — Tendance à la —, p. 31.

PLAGIAIRES. — V. Mode.

PLAGIAT. — *Allemagne*. Transformation non autorisée d'une comédie en un film, équivalent à un —, p. 46. — *Autriche*. Un cas typique de —, p. 71.

PLANS D'ARCHITECTURE. — *Suisse*. Utilisation, régime de la loi suisse, p. 74.

POÈME. — *Grande-Bretagne*. Contrat entre l'auteur et l'éditeur d'un —, p. 97.

POLOGNE. — Régime du droit de représentation et d'exécution, p. 137.

PORTUGAL. — Régime du droit de représentation et d'exécution, p. 138. — V. Statistique.

PRÉFACE. — *France*. Suppression d'une —, inobservation du contrat d'édition, domage, p. 84.

PRESSE PÉRIODIQUE. — *Suisse*. Revision législative et article relatif à la —, p. 12.

PROPRIÉTÉ HORTICOLE. — *France*. Projet de loi sur la —, p. 28.

PROPRIÉTÉ LITTÉRAIRE. — *France*. Comparaison avec les brevets d'invention, p. 32.

PROTECTION INTERNATIONALE. — *Espagne*. Mouvement pour l'extension de la — de la propriété intellectuelle, p. 100.

PROTOCOLE ADDITIONNEL DU 20 MARS 1914. — *Allemagne*. Ratification du —, par deux États unionistes, publications allemandes, p. 25. — *Belgique*. Ratification du —, p. 2. — V. Convention de Berne.

PUBLICITÉ. — *France*. Oeuvres musicales, exécutions non autorisées, notion de la —, réunions privées, p. 133.

R

REPRÉSENTATION SCÉNIQUE. — Contrats de — projet de loi en Autriche, p. 43.

RÉSOLUTIONS. — Congrès des sociétés de perception des droits d'auteur, Berlin, septembre 1922, — votées, p. 132.

RÉTROACTIVITÉ. — *Grande-Bretagne*. Loi de 1911, pas de — en faveur du droit de traduction tombé dans le domaine public, p. 82. — *Suède*. Régime institué par la loi du 30 mai 1919 sur les œuvres littéraires et musicales, p. 23.

ROMANS ILLUSTRÉS. — *France*. Collection de —, absence de monopole sur l'aspect de ce genre de publications, p. 29.

ROUMANIE. — La — et l'Union internationale, p. 4.

RUSSIE. — Nouvelles sur la production et la protection littéraire, p. 12. — Suppression du traité germano-russe de 1913, p. 11. — Un traducteur consciencieux, p. 76. — V. Statistique.

S

SERBES, CROATES, SLOVÈNES (ROYAUME DES). — Le — et l'Union internationale, p. 4. — V. Statistique.

SOCIÉTÉS. — Association littéraire et artistique internationale, réunion de Paris du 1^{er} juin 1922, compte-rendu, p. 79. — *Allemagne*. Sociétés de perception des droits d'auteur, 3^e réunion internationale, Berlin, septembre 1922, p. 131.

SOCIÉTÉ DES GENS DE LETTRES. — *France*. Démarche de la — en faveur de l'extension territoriale de l'Union, p. 5.

STATISTIQUE. — *Allemagne*, p. 141. — *Amérique latine*, p. 143. — *Danemark*, p. 143. — *Espagne*, p. 144. — *Esthonie*, p. 144. — *États-Unis*, p. 145. — *Finlande*, p. 146. — *France*, p. 146. — *Grande-Bretagne*, p. 147. — *Hongrie*, p. 148. — *Italie*, p. 149. — *Japon*, p. 149. — *Lettonie*, p. 149. — *Luxembourg*, p. 149. — *Norvège*, p. 150. — *Pays-Bas*, p. 150. — *Portugal*, p. 151. — *Russie*, p. 151. — *Royaume des Serbes, Croates et Slovènes*, p. 151. — *Suisse*, p. 151. — *Tchéco-Slovaquie*, p. 152. — *Uruguay*, p. 152.

STYLE. — Le — d'une époque et le droit d'auteur, p. 29.

SUÈDE. — Effet rétroactif de la loi du 30 mai 1919 sur les œuvres littéraires et musicales, p. 23. — Régime du droit de représentation et d'exécution, p. 138.

SUISSE. — Contrat-type pour l'édition d'un livre rédigé par la Société suisse des écrivains, p. 98. — Convention concernant le dépôt gratuit de publications à la Bibliothèque nationale, p. 24. — État de la revision législative, p. 6. — Plans d'architecture, utilisation, régime de la loi suisse, p. 74. — Projet de loi sur le droit d'auteur, discussion, p. 110; adoption, p. 134. — Régime du droit de représentation et d'exécution, p. 139. — Revision législative et article relatif à la presse périodique, p. 12. — V. Statistique.

T

TCHÉCO-SLOVAQUIE. — Régime du droit de représentation et d'exécution, p. 139. — Régime juridique provisoire du pays, p. 3. — V. Statistique.

THÉÂTRES. — Statut de droit public des —, projet de loi autrichien, p. 43.

TITRES D'OUVRAGES. — *Allemagne*. Analogie de —, risque de confusion, examen, p. 71.

TRADUCTEUR. — *Russie*. Un — consciencieux, p. 76.

TRADUCTIONS. — *Autriche*. Protection des — licites et illicites, p. 70.

TRAITÉS. — *Allemagne—États-Unis; Autriche—États-Unis; États-Unis—Hongrie; États-Unis—Italie; États-Unis—Nouvelle-Zélande*. Droit des auteurs allemands, au-

trichiens, hongrois, italiens, néo-zélandais perdus aux États-Unis pendant la guerre, rétablissement, p. 78. — *Allemagne—Russie*. Traité littéraire de 1913, suppression, p. 11. — *Autriche—Italie*. Traité littéraire de 1890, maintien, p. 109.

TRAITÉS DE PAIX. — Traité de paix de Neuilly, dispositions relatives à la propriété intellectuelle, p. 37. — Traité de paix de Trianon, idem, p. 38. — *Canada*. Ordonnance de 1920 concernant le — avec l'Allemagne, p. 2. — V. Guerre.

TUNISIE. — Exécution non autorisée d'œuvres musicales dans un concert, p. 10. — Régime du droit de représentation et d'exécution, p. 139.

U

UNION INTERNATIONALE. — Actes en vigueur entre pays unionistes, p. 2. — États membres de l'Union, p. 1. — Perspectives en 1922, p. 3. — *Brsil*. Entrée dans l'—, régime juridique du pays, apport intellectuel, p. 38. — *Bulgarie*. Entrée dans l'—, régime juridique du pays, apport intellectuel, p. 17. — *Dantzig (Ville libre de)*. Impunité des contrefacteurs avant l'entrée de Dantzig dans l'—, p. 133. — Perspectives d'entrée dans l'—, p. 4. — *Égypte*. L'Égypte et l'—, p. 4. — *Esthonie*. L'Esthonie et l'—, p. 4. — *États-Unis*. Action en faveur de l'entrée des États-Unis dans l'—, péripéties de la lutte, p. 5. — Bill relatif à l'entrée dans l'—, p. 23, 64, 65. — *Finlande*. La Finlande et l'—, p. 4. — *Hongrie*. Entrée dans l'—, régime juridique du pays, apport intellectuel, p. 58. — Loi de 1922 concernant l'entrée de la Hongrie dans l'—, p. 26. — Perspectives certaines d'entrée dans l'—, p. 4. — *Lettonie*. La Lettonie et l'—, p. 4. — *Lithuanie*. La Lithuanie et l'—, p. 4. — *Palestine*. La Palestine et l'—, p. 4. — *Pérou*. Démarches en faveur de l'entrée du Pérou dans l'—, p. 5. — *Roumanie*. La Roumanie et l'—, p. 4. — *Serbes, Croates et Slovènes (Royaume des)*. Le Royaume des Serbes, Croates et Slovènes et l'—, p. 4. — V. Convention de Berne.

URUGUAY. — V. Statistique.

V

VŒUX. — Congrès des sociétés de perception des droits d'auteur, Berlin, septembre 1922, — émis, p. 132.

TABLE DES ARRÊTS

	Pages		Pages		Pages
1860		1911		Le Mans, 26 mai	30
Paris, Cour d'appel, 28 janvier	30	Paris, Cour d'appel, 4 ^e ch., 4 mai	30	Berlin, Cour d'appel, 10 ^e cb. civile,	
1875		Seine, Trib. civil, 5 ^e ch., 18 juillet	29	28 mai	32
Lyon, Cour d'appel, 9 mars	28	Paris, Cour d'appel, 22 novembre	29	Buenos-Aires, Cour d'appel, 3 juin	6
1882		1912		Buenos-Aires, Trib. 1 ^{re} instance, 30 juin	7
Seine, Trib. civil, 15 février	69	Seine, Tribunal, 8 ^e ch., 23 mai	29	Berlin, Cour d'appel, 10 ^e ch. civile,	
1890		Paris, Cour d'appel, 5 décembre	29	6 juillet	104
France, Cass. civ. rej., 12 mars	28	1917		Berlin, Cour d'appel, 10 ^e ch. civile,	
1891		Autriche, Cour suprême, 23 janvier	70	9 juillet	46
Coulommiers, Tribunal correctionnel,		1919		Buenos-Aires, Trib. 1 ^{re} inst., 21 juillet	7
9 juillet	117	Paris, Cour d'appel, 5 juillet	30	Berlin, Cour d'appel, 3 août	69
1898		1920		France, Cassation, 8 novembre	47
Autriche, Cour suprême, 12 novembre	71	Aix, Cour d'appel, 28 janvier	9	Londres, Haute Cour de justice, Banc	
1901		Alexandrie, Trib. mixte de 1 ^{re} instance,		du Roi, 14 décembre	73
Luxembourg, Cour d'appel, 13 juillet	129	28 février	83	1922	
1902		Paris, Cour d'appel, 1 ^{re} ch., 6 mars	31	Paris, Trib. paix, 9 ^e arr., 6 janvier	106
Paris, Cour d'appel, 26 novembre	29	1921		Turin, Cour d'appel, 17 janvier	123
1904		Montréal, Cour de police, 12 janvier	35	Uster (Suisse), Trib. de district, 25 janv.	74
Nancy, 24 janvier	30	Bizerte, Tribunal de paix, 18 janvier	10	Londres, Cour d'appel, 27 janvier	47
		Vienne, Landgericht, 15 février	71	Munich, Landgericht I, 11 février	47
		Nice, Trib. de commerce, 23 mars	28	Seine, Trib. civil, 3 ^e ch., 15 février	84
		Paris, Cour d'appel, 4 ^e ch., 28 avril	9	Allemagne, Tribunal du Reich, 2 ^e ch.	
				civile, 17 février	71
				Seine, Trib. civil, 3 ^e ch., 20 février	122
				France, Cassation, ch. civile, 4 avril 119, 133	
				Berlin, Cour d'appel, 26 ^e ch., 13 mai	105
				Dantzig IV, Trib. de district, 18 mai	134

TABLE DES NOMS DES PARTIES

	Pages		Pages		Pages
d'Ambert de Sérilhac	30	Cotta	32	Lasky Film Service	47
Amiens (ville d')	47	Coulon	30	Lauri	81
Arbell Lucy	31	Dauger-Cornil	29	London Theatre of Varieties	73
Art-Film	105	Delagrave & C ^{ie}	84	Martin et Dolbeau	28
Association allemande pour la protec-		Du Bois d'Auberville	9	Massenet (héritiers)	31
tion du droit d'exécution d'œuvres		Ducoté	28	Orlandini	123
musicales	134	Duverdy	69	Pardi	123
Audran (Hoirs)	83	Edon	30	Performing Right Society	73
Bachmann	74	Fayard	29	Picard	29
Barker	82	Feugueur	9	Raynard	30
Bonomo et fils	74	Fiaschi & C ^{ie}	7	Renad	81
Botto	106	Foussarique	106	Rivière	30
Bouasse	84	Gandon	30	Sanchez Arista	7
Bourgeois	69	Graissat	28	Serra	47
Breyer frères	6	Guérin	29	Simos & C ^{ie}	83
Brun	28	Guillaume II	32	Société des auteurs, compositeurs et	
Calmann Lévy	29	Gutiérrez (Hoirs)	7	éditeurs de musique	9, 10, 35, 47,
Cardu	119, 133	Henkel Bruno	134		119, 133
Chart	82	Kruger	30	Stichel (D ^{lle})	31
Cornu et Oudot	29	Lagarde	29	Stickney	82

	Pages		Pages		Pages
Théâtre National du Canada	35	Valuy	28	Wood	82
Tresca	28	Vásquez	6	Zola	69
Trouillebert (Veuve)	29	Vigil	7	Zola (Veuve)	74
Ullstein	47	Weichert	71		
Urgiss et Jungk	105	Weise	71		

TABLE BIBLIOGRAPHIQUE

	Pages		Pages		Pages
Elster, Alexander. <i>Gewerblicher Rechtsschutz, Urheberrecht, Patentrecht, Wettbewerb</i>	136	<i>Reform des Urheberrechts und des Verlagsrechts</i>	136	<i>révisée pour la protection des œuvres littéraires et artistiques (avec une introduction, des documents et des notes)</i>	64
Goldbaum, Wenzel. <i>Urheberrecht und Urhebervertragsrecht</i>	136	Secrétariat de la Société des Nations, section des Bureaux internationaux. <i>Répertoire des organisations internationales (associations, bureaux, commissions, etc.)</i>	48	Du même auteur. <i>Le régime hongrois du droit d'auteur (textes publiés avec des notes explicatives)</i>	64
Office général de la musique. <i>Annuaire des artistes et de l'enseignement dramatique et musical</i>	36	Szalai, Emile. <i>La Convention de Berne</i>		Tiranty, Umberto. <i>La cinematografia e la legge</i>	411
Osterrieth, Albert. <i>Betrachtungen zur</i>					

LISTE DES DOCUMENTS OFFICIELS

Publiés dans le *Droit d'Auteur* de 1922

Voir la récapitulation intégrale des documents législatifs publiés de 1888 au 15 août 1918, dans le numéro du *Droit d'Auteur* portant cette dernière date. Les pays sont placés par ordre alphabétique.

Union internationale. — <i>Allemagne.</i> Publications concernant l'accession à la Convention de Berne révisée de l'Autriche (4 mars 1921) et de la Tchécoslovaquie (29 mars 1921)	26	Union internationale (suite).	Pages
— <i>Brésil.</i> Décret approuvant la Convention de Berne révisée (N° 4541, 6 février 1922)	26	Loi XIII de l'année 1922 concernant l'entrée de la Hongrie dans l'Union internationale de Berne (26 février 1922)	26
Adhésion définitive à la Convention de Berne révisée (9 février 1922)	25	Protocole additionnel du 20 mars 1914:	
— <i>Bulgarie.</i> Adhésion à la Convention de Berne révisée (5 décembre 1921)	2	Adhésion définitive du Brésil (9 février 1922)	25
— <i>Dantzig (Ville libre de).</i> Adhésion à la Convention de Berne révisée (24 juin 1922)	77	Adhésion de la Bulgarie (5 décembre 1921)	2
— <i>Grande-Bretagne.</i> Ordonnance concernant l'adhésion de la Bulgarie à la Convention de Berne révisée (6 février 1922)	26	Adhésion de la Ville libre de Dantzig (24 juin 1922)	77
Ordonnance concernant l'adhésion du Brésil à la Convention de Berne révisée (21 avril 1922)	49	Adhésion de la Hongrie (14 février 1922)	25
Ordonnance concernant l'adhésion de la Hongrie à la Convention de Berne révisée (21 avril 1922)	49	Ratification par la Belgique	2
Ordonnance concernant l'adhésion de la Ville libre de Dantzig à la Convention de Berne révisée (13 octobre 1922)	125	— <i>Allemagne.</i> Publications concernant la ratification du Protocole additionnel du 20 mars 1914 par la République de Libéria (10 novembre 1921) et par la Belgique (20 décembre 1921)	26
— <i>Hongrie.</i> Adhésion à la Convention de Berne révisée (14 février 1922)	25	Traités de paix. — Traité de paix entre les Puissances alliées et associées et la Bulgarie (Neuilly, 27 novembre 1919)	37
		Traité de paix entre les Puissances alliées et associées et la Hongrie (Trianon, 4 juin 1920)	38
		— <i>Canada.</i> Ordonnance de 1920 concernant le traité de paix avec l'Allemagne	2
		Allemagne. — <i>1° Législation intérieure.</i> Ordonnance concernant une modification apportée aux émolu-	

Allemagne (suite).

ments perçus par les collèges d'experts et les commissions d'experts industriels (14 novembre 1921)	26
— 2° <i>Droit conventionnel</i> . Publications concernant l'accession à la Convention de Berne révisée de l'Autriche (4 mars 1921) et de la Tchéco-Slovaquie (29 mars 1921)	26
— Publications concernant la ratification du Protocole additionnel du 20 mars 1914 par la République de Libéria (10 novembre 1921) et la Belgique (20 décembre 1921)	26
— Loi concernant la protection des droits d'auteur des citoyens des États-Unis d'Amérique (18 mai 1922)	77

Belgique. — 1° *Législation intérieure*. Districts de Malmédy-Eupen. Décret sur le droit d'auteur (22 décembre 1921)

65

— 2° *Droit conventionnel*. Ratification du Protocole additionnel du 20 mars 1914

2

Brésil. — *Droit conventionnel*. Décret approuvant la Convention de Berne révisée (N° 4541, 6 février 1922)

26

— Adhésion définitive à la Convention de Berne révisée et au Protocole additionnel du 20 mars 1914 (9 février 1922)

25

Bulgarie. — 1° *Législation intérieure*. Loi sur le droit d'auteur (11 juillet 1921)

13

— 2° *Droit conventionnel*. Adhésion à la Convention de Berne révisée et au Protocole additionnel du 20 mars 1914 (5 décembre 1921)

2

Canada. — *Législation intérieure*. Ordonnance de 1920 concernant le traité de paix avec l'Allemagne

2

Dantzig (Ville libre de). — *Droit conventionnel*. Adhésion à la Convention de Berne révisée et au Protocole additionnel du 20 mars 1914 (24 juin 1922)

77

États-Unis. — *Droit conventionnel*. Proclamation présidentielle concernant le rétablissement des droits d'auteur, perdus pendant la guerre, sur des œuvres publiées par des auteurs allemands (25 mai 1922)

78

— Proclamation présidentielle concernant le rétablissement des droits d'auteur, perdus pendant la guerre, sur des œuvres publiées par des auteurs autrichiens (25 mai 1922)

78

— Proclamation présidentielle concernant le rétablissement des droits d'auteur, perdus pendant la guerre, sur des œuvres publiées par des citoyens de la Nouvelle-Zélande (25 mai 1922)

78

— Proclamation présidentielle concernant le rétablissement des droits d'auteur, perdus pendant la guerre, sur des œuvres publiées par des auteurs hongrois (3 juin 1922)

78

— Proclamation présidentielle concernant le rétablissement des droits d'auteur, perdus pendant la guerre,

Pages États-Unis (suite).

Pages

sur des œuvres publiées par des auteurs italiens (3 juin 1922)

78

France. — *Législation intérieure*. Loi portant ratification du décret du 10 février 1920, relatif à l'introduction, dans les départements du Bas-Rhin, du Haut-Rhin et de la Moselle, des lois françaises sur la propriété artistique, littéraire, industrielle et commerciale (17 juillet 1922)

101

— Loi modifiant les dispositions de la loi du 20 mai 1920, établissant un droit, au profit des artistes, sur les ventes publiques d'objets d'art (27 octobre 1922)

125

Grande-Bretagne. — *Droit conventionnel*. Ordonnance concernant l'adhésion de la Bulgarie à la Convention de Berne révisée (6 février 1922)

26

— Ordonnance concernant l'adhésion du Brésil à la Convention de Berne révisée (21 avril 1922)

49

— Ordonnance concernant l'adhésion de la Hongrie à la Convention de Berne révisée (21 avril 1922)

49

— Ordonnance concernant l'adhésion de la Ville libre de Dantzig à la Convention de Berne révisée (13 octobre 1922)

125

Hongrie. — 1° *Législation intérieure*. Loi LIV de l'année 1921 concernant le droit d'auteur (31 décembre 1921)

49

— Instruction concernant la tenue du registre prévu par la loi LIV de 1921 (7 février 1922)

55

— Ordonnance du Ministre royal hongrois de la Justice concernant la procédure à suivre dans les affaires qui, en vertu de la loi LIV de 1921, sont de la compétence des tribunaux (N° 9800, du 28 février 1922)

56

— Ordonnance du Ministre royal hongrois du Commerce concernant la procédure à suivre pour les enregistrements prévus par la loi LIV de 1921 (N° 58 230/XIX, 7 mars 1922)

57

— Code pénal militaire (15 janvier 1855), article 740, rappel

58

— Code de commerce de 1875, dispositions sur le contrat d'édition, rappel

58

— Loi LIII de 1880 concernant l'édition et la mise en vente des lois et des recueils de lois et ordonnances (29 novembre 1880), rappel

58

— Ordonnance du Ministre de la Justice concernant les fonctions de la Commission d'experts (18 février 1897), rappel

58

— 2° *Droit conventionnel*. Adhésion à la Convention de Berne révisée et au Protocole additionnel du 20 mars 1914 (14 février 1922)

25

— Loi XIII de l'année 1922 concernant l'entrée de la Hongrie dans l'Union internationale de Berne (26 février 1922)

26

